

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: questions découlant des travaux de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail

Suivi de la résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs)

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action donnant effet aux conclusions concernant la première discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs) et de s'en inspirer pour préparer les futures propositions de programme et de budget et pour élaborer des initiatives en vue de mobiliser des ressources.

(Document GB.325/INS/5/1, paragraphe 22.)